CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-578
DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE GRAVEL ET DU CHEMIN DU LAC LA FANTAISIE PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2023-2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2022-485-1 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 27 juin 2023) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de la rue Gravel et du chemin du Lac-La Fantaisie ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de **« Déneigement Martin Demers et James Greeley S.E.N.C »** ont été retenus pour une somme de 12 647,25 $ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'UN avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par monsieur Régent Gosselin, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 septembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Léger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal que le Règlement 2023-578 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Gravel et du chemin du Lac-La Fantaisie par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

ARTICLE 2

Pour la période du 15 octobre 2023 au 1er mai 2024, la Municipalité prendra à sa charge l'entretien hivernal de la rue Gravel et du chemin du Lac-La Fantaisie. Les travaux suivants seront effectués :

> **L'entretien hivernal pour un montant maximal de 12 703,49 $ taxes, frais de gestion et d'administration inclus.**

ARTICLE 3

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal de la rue Gravel et du chemin du Lac-La Fantaisie, une tarification sera imposée en même temps que les taxes foncières générales 2024;

Advenant que l'entrepreneur abandonne son contrat, la Municipalité n'aura aucune obligation envers les citoyens outre celle de les rembourser pour le paiement ou la partie de paiement non utilisé.

ARTICLE 4

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal de la rue Gravel et du chemin du Lac-La Fantaisie, une tarification de 705,75 $ sera imposée à chacun des dix-huit (18) propriétaires de maison et/ou chalet. La liste desdits propriétaires est annexée au présent règlement et en fait partie comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 5

La tarification qui sera imposée sera payable par le ou les propriétaires d'immeuble bénéficiant des travaux de l'avis du conseil au même titre que les autres taxes.

ARTICLE 6

Cette tarification sera payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due.

ARTICLE 7

Un intérêt et une pénalité aux taux fixés par le règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour services municipaux pour l'exercice financier de l'année où s'applique la tarification seront ajoutés sur tous les soldes impayés.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

_____	_____
Danielle Desjardins	Ron Kelley
Mairesse	Directeur général
	et greffier-trésorier

Avis de motion	
et dépôt du projet :	**Le 20 septembre 2023**
Adoption du règlement :	**Le 18 octobre 2023**
Entrée en vigueur du règlement :	**Le 24 octobre 2023**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

Annexe au règlement #2023-578		
Résidents de la rue Gravel et du chemin du Lac-La Fantaisie		
Matricule	**Propriétaire**	**Adresse de propriété**
2881-44-2012	Manon Chartrand	3259, rue Gravel
2881-43-1482	Guy Lauzon Sylvie Bourgeault	3263, rue Gravel
2881-33-8350	Dominique Lapierre	3265, rue Gravel
2881-33-0619	Marc Baron Charleen Carrier	3283, rue Gravel
2881-22-4895	Jacques Bellavance	3287, rue Gravel
2881-22-0689	Nicole Cabana Jean-Pierre Bissonnette	3291, rue Gravel
2881-12-4786	Alexander Savoyan	3297, rue Gravel
2881-02-7240	Adrien Emond	3303, rue Gravel
2881-02-4411	Nicole Roy	3309, rue Gravel
2881-01-1475	Linda Lecours Daniel Lanthier	3315, rue Gravel
2781-91-7630	Isabella Bitetto	3321, rue Gravel
2781-90-5290	Jacques Lalonde Lucie Bourbeau	3333, rue Gravel
2781-90-3460	Richard Dontigny Josée Lacoursière	3343, rue Gravel
2781-90-0315	Eric Robillard	3347, rue Gravel
2780-89-4016	Viateur Landry Adeline Lambert	3377, rue Gravel
2780-77-4719	Catalin Zota Mihaela Parau	3438, rue Gravel
2780-87-0934	Marie-Josée Bélair Benoit Bélair	3441, rue Gravel
2781-94-5765	Emmanuelle Verhnes Paul Golliez De Wippens	3250, chemin du Lac-La Fantaisie